

## RÈGLEMENT N° 2025-621

### AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME N° 2007-102 – MODIFICATION DE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE DU LOT 4 394 638 À UNE AIRE D'AFFECTATION AGRICOLE

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin de se conformer aux recommandations du plan de protection de la source d'eau potable (PPSEP) de Gallix;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Chantale Vaillancourt pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 31 mars 2025;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir l'aire d'affectation Agricole, au nord de la rue Marguerite à Gallix, à même l'aire d'affectation « la Industrie manufacturière ».
4. Ladite aire d'affectation Agricole est agrandie à partir du terrain correspondant au lot 4 394 638 du cadastre officiel du Québec, le tout tel qu'illustré au plan en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du Plan d'affectation du sol, feuillet A, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme, est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 31 mars 2025
  - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 31 mars 2025
  - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 9 avril 2025
  - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 24 avril 2025
  - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 28 avril 2025
  - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 21 mai 2025
  - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 4 juin 2025
  - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 21 mai 2025

(signé) Denis Miousse, maire

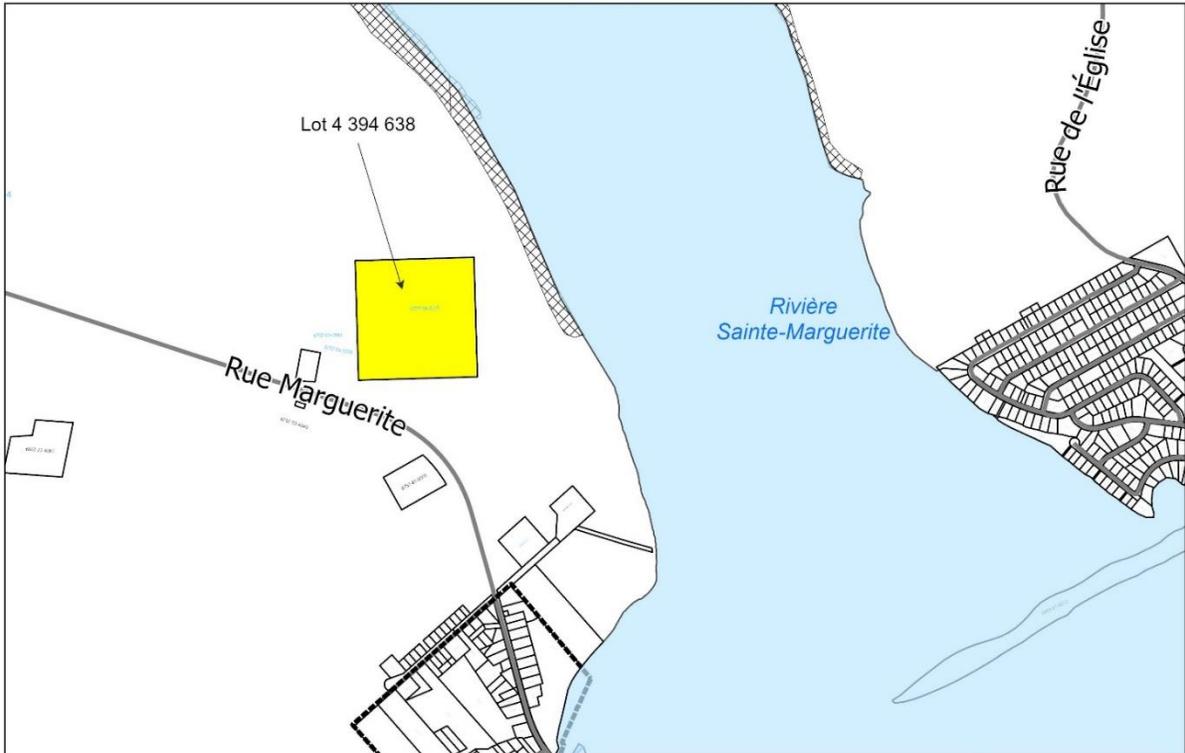
(signé) Jessica Bilodeau, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

\_\_\_\_\_  
Greffière

ANNEXE A

PLAN IDENTIFIANT LE LOT VISÉ



ANNEXE B

PLAN D’AFFECTATION DU SOL

"Modification de l'affectation industrielle du lot 4 394 638 à une  
aire d'affectation agricole "  
(Extrait du plan d'urbanisme # 2007-102, feuillet A)

